

Toutes les informations contenues dans ce document sont sujets à changements sans préavis suite à l'évaluation des statistiques de pêche de la saison 2018

Avis à la clientèle

Nous vous encourageons fortement à éviter l'usage de lest en plomb (plomb à pêche) ou de turlutte plombée (jigs) pesant moins de 50 g ou à remplacer ceux-ci par des modèles fait en tungstène.

1. Pêche à la journée

1.1 Pêche à la journée « avec réservation à l'avance »

Une cinquantaine de plans d'eau sont offerts pour la pêche à la journée. Une embarcation est fournie sur la plupart des lacs. Pour les autres, l'embarcation personnelle est requise (canot ou kayak). Il est possible de réserver à compter du 6 avril 2019 selon un horaire qui reste à déterminer. Une seule réservation (via Web ou téléphone) est possible à la fois. Seulement une journée de pêche par réservation est possible. Une salle d'attente virtuelle est mise en place lors de l'ouverture des réservations pour la pêche quotidienne. Pour des raisons d'équité et d'accessibilité pour tous, aucune réservation n'est prise sur place dans les points de service et les établissements lors de la journée du lancement des réservations. Réservation par téléphone (1 800 665-6527) et par Internet seulement. Pour plus d'informations, consultez la brochure « Pêche à la journée » de la Sépaq ou le site Web.

1.2 Pêche à la journée «avec réservation le matin même » en personne au poste d'accueil

Quelques lacs dont l'accès est jugé plus difficile et dont les résultats sont très fluctuants, nécessitent des explications claires de vive voix. Ceux-ci sont offerts uniquement le matin même en personne au poste d'accueil. Ils ne sont pas offerts au Service des ventes et réservations pour les raisons énumérées précédemment et ne peuvent, par conséquent, être réservés à l'avance. Les lacs disponibles en « réservation à l'avance » et qui n'ont pas été réservés, peuvent l'être le matin même au poste d'accueil.

1.3 Fermeture de plans d'eau

Certains lacs ne sont pas offerts dans le plan de pêche. D'autres ont été fermés parce qu'ils sont situés dans l'une ou l'autre des cinq zones de préservation du parc où aucune activité n'est autorisée. De plus, quelques-uns sont fermés pour diverses raisons dont une problématique d'accessibilité, de productivité, pour la restauration du quota pour une année subséquente ou tout simplement pour des fins de protection de la ressource. Il n'y aura aucune exception ou autorisation spéciale pour accéder à ces plans d'eau.

2. Pêche avec hébergement

Certains lacs sont réservés pour la clientèle en hébergement dans le secteur de L'Assomption. Ils sont attribués tous les soirs par tirage au sort (voir le fonctionnement en 2.2). Ainsi, tous les soirs à 20 h, au poste d'accueil de L'Assomption, un tirage a lieu afin d'attribuer les lacs pour la pêche du lendemain. Les groupes de pêcheurs qui arrivent après 20 h auront le choix des plans d'eau encore disponibles selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à la fermeture de l'accueil à 22 h. Le nombre **maximal** de plans d'eau attribués par chalet, lors de leur pleine occupation, est le suivant : Vison, 1; Pessièrre, Cédrière, Aulnaie et Huard : 2; Pinède : 3; Sapinière et Libellule : 4; Tortue : 5.

2.1. Attribution des plans d'eau

- Le nombre de plans d'eau attribués pour un chalet sera revu à la baisse si la capacité du chalet a été diminuée à la réservation. Il en va de même lorsque des membres d'un groupe ne se présentent pas au parc durant le séjour ou lorsque la capacité du chalet a été diminuée à la réservation. **Le nombre de plans d'eau attribués au chalet est toujours en fonction du nombre de personnes ayant payé le forfait de pêche et qui sont présentes dans le chalet.**
- Compte tenu de l'état des chemins secondaires et tertiaires qui mènent aux plans d'eau, il est recommandé d'utiliser une camionnette.
- La pêche sur le lac Cabot est limitée aux personnes séjournant dans des chalets situés sur les rives de ce lac. Sans égard à la capacité du chalet, un seul groupe de pêcheurs (jusqu'à un maximum de trois personnes) **par chalet par séjour** est autorisé à pêcher sur le lac Cabot jusqu'à l'atteinte du quota de prises.

2.2. Fonctionnement du tirage

1. Avant le tirage, les pêcheurs de chaque chalet forment des *groupes de pêcheurs* de un à trois personnes par embarcation. L'important est que le nombre de *groupes de pêcheurs* ne dépasse pas le nombre maximal de plans d'eau attribués au chalet.
 - Par exemple, si 6 clients logent au chalet de la Libellule (maximum de 4 plans d'eau), il pourrait y avoir l'un des arrangements suivants :
 - Deux groupes de trois pêcheurs, OU
 - Trois groupes de deux pêcheurs, OU
 - Deux groupes de deux pêcheurs avec deux groupes de un pêcheur.
2. On peut changer la composition d'un groupe pendant ou après le tirage, **mais non le nombre de personnes du groupe.**

3. Le premier groupe favorisé par le sort (première boule pigée) choisit son lac; puis c'est le tour du deuxième groupe et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les groupes inscrits aient choisi leur plan d'eau.
4. Lorsque le numéro de la boule est tiré, le groupe désigné donne les noms des personnes composant ce groupe et ceux-ci peuvent ensuite décider du plan d'eau retenu.
5. Pour les groupes comprenant des enfants, un maximum de deux adultes et deux enfants par embarcation est permis.
6. Les pêcheurs ne souhaitant pas se présenter au tirage au sort pourront remplir un formulaire autorisant le personnel du parc à leur assigner un lac selon leurs préférences.

3. Pour informations et réservations

Service des ventes et réservations (SVR) : 1 800 665-6527 ou www.sepaq.com

Il est aussi possible de communiquer avec les préposés à l'accueil du parc pour obtenir de plus amples informations préalables à votre réservation, si nécessaire, au 819-688-2281. Toutefois aucune réservation ne peut être prise à ce numéro.

Vous pouvez obtenir la liste complète des lacs du parc sur la carte de renseignement officielle vendue au coût de 6 \$ au parc.

4. Lacs et plans d'eau offerts par produit

4.1. Lacs et cours d'eau offerts en forfait avec hébergement en chalet

Offert du 10 mai au 2 juin 2019

Secteur L'Assomption pour les chalets :

Vison, Libellule, Tortue, Huard, Sapinière, Cédrière, Aulnaie, Pinède et Pessièr

| Lac | Espèce | Lac | Espèce | Lac | Espèce |
|------------------|--------|---------------|--------|---------------------|--------|
| ADRIAN | TM | ÉQUERRE, À L' | TM | PIN ROUGE, DU | TM/TG |
| AKWAN | TM | FIXE | TM | PIVELÉ | TM |
| BOTTINE | TM | FOURNIER | TM | PIVELÉ, PETIT LAC | TM |
| CABOT | TM/TG | FOX | TM | ROBERT | TM |
| CARIBOU | TM | HEART | TM | SAUVAGE | TM |
| CRAPAUD, DU | TM | JOHN | TM | TAPE | TM |
| CYPRES, DES | B | MARGUERITE | TM | TELLIER et Caroline | TM |
| EAU CLAIRE, À L' | TM | PERICLE | TM | VÉZINA | TM |

Légende : TM : truite mouchetée, B : brochet, TG : touladi

Certains lacs offerts en forfait avec hébergement pourront éventuellement être offerts en « pêche à la journée » et réservés au Service des ventes et réservations de la Sépaq ou sur Internet si les quotas et les conditions le permettent à la fin de la période.

Chalet La Cédrière nouvellement offert en forfait pêche-hébergement du 3 juin 2019 au 11 juillet 2019 selon les modalités suivantes :

- L'assignation des lacs se fera au poste d'accueil lors de l'arrivée. Les lacs disponibles sont les suivants :
 - Lac à l'eau claire
 - Lac Pivelé
 - Lac Tellier
 - Lac des Cyprès (brochet)
- Les lacs a, b et c de la liste précédente seront offerts à tour de rôle, en respect des quotas. Lors du premier jour de pêche du séjour, le groupe de pêcheurs pourra choisir un de ces 3 lacs, selon sa préférence. Pour le lendemain, le groupe devra choisir un lac différent, et ainsi de suite.

4.2. Lacs et cours d'eau offerts en «pêche à la journée» réservables à l'avance par téléphone à la SÉPAQ et sur le site internet

| Lac | Secteur | Espèce | Lac | Secteur | Espèce |
|-----------------|---------|--------|------------------|---------|--------|
| ALBERT | D | B/D | HERBES, AUX | D | B |
| ALLEN | D | TM | HERMAN | P | TM |
| AUBÉPINES, DES | A | TM | HERVE | P | TM |
| BEANS, AUX | D | B | HOUDET | D | B |
| BOIS-FRANC, DU | P | TM | LACHE | D | TM |
| CARIBOU | A | TM | MARIE | A | TM |
| CASSAGNE | P | TM | MATHIAS | A | TM |
| CATHERINE | P | B | MAURICE | C | TM |
| CLAIR | C | TM | OBÉRON | D | TM |
| CROCHE-BARRAGE | C | TM | PREMIER | D | TM |
| CROCHE-LITEAU | C | TM | QUENOUILLES, DES | A | TM |
| CROWFOOT | D | B | RACINE | D | TM |
| CYPRES, DES | A | B | RATS, AUX | P | TM |
| DIX-MILLES, DES | P | B | ROCHER BLANC, DU | P | TM |
| FRANCOIS | C | TM | ROSSI | D | B |
| FOURCHE, DE LA | D | TM | SAVANE, DE LA | D | B |
| GALUZOT | A | TM | SIMARD | A | TM |
| GARNET, PETIT | A | TM | TELLIER | A | TM |
| GRAHAM | C | TM | TETE DU PIMBINA | P | TM |
| GRENOUX | D | TM | VIDAL | D | B |

Légende : D : Diable, P : Pimbina, A : L'Assomption, C : La Cachée
TM : truite mouchetée, B : brochet, D : doré, TG : touladi

4.3. Lacs et cours d'eau en pêche à la journée «avec réservation le matin même» en personne au poste d'accueil

| Lac | Secteur | Espèce | Lac | Secteur | Espèce |
|--|---------|-------------|-------------|---------|--------|
| BOULÉ, RIV.. LE | D | TM | LAJOIE | P | TM |
| CASSE-LIGNE | A | TM | MONROE | D | B |
| DIABLE, RIVIÈRE DU et lac MONTCOURT | D | TM/TB /B | PROVOST | P | TM/TG |
| ESCALIER | D | B | SABLES, DES | P | B |
| L'ASSOMPTION, RIVIÈRE | A | TM | | | |

Légende : D : Diable, P : Pimbina, A : L'Assomption
TM : truite mouchetée, B : brochet, D : doré, TG : touladi